



ARRÊTÉ N° 2022 - 139

ANNULATION DE LA DECLARATION PREALABLE
PAR LE PÉTITIONNAIRE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	Référence dossier
Dossier déposé le 14/03/2022	DP n° 091 599 22 50008
<p>Par : Monsieur Arnault PARET Madame Emmanuelle PARET</p> <p>Demeurant : 34 Grande Rue 91840 Soisy-sur-Ecole</p> <p>Adresse du terrain : 34 Grande Rue 91840 Soisy-sur-Ecole</p> <p>Cadastré : C1597</p> <p>Surface du terrain : 530 m²</p>	<p>Destination : Habitation</p> <p>Pour : création d'une terrasse</p>

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-2, L421-6, L441-1 à L444-1 et R421-19 à R421-22,

Vu Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes,

Vu la non-opposition à la déclaration préalable n° 091 599 22 50008 délivrée en date du 30 mai 2022,

Vu la demande d'annulation formulée par M. et Mme Arnault et Emmanuelle PARET en date du 23 août 2022,

ARRÊTÉ

Article 1 : Le Déclaration préalable susvisée est **ANNULÉE**.

Fait à Soisy sur Ecole,

Le 31 août 2022

Le Maire,

Laure CADOT



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales